



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/periscolaire-du-soir>

Difficile périscolaire

- Actus - Année 2021 - Janvier -



Publication date: jeudi 28 janvier 2021

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Il est 16h30, il est tard pour tous ces enfants présents pour certains depuis 7h30 le matin. La fatigue se faisant sentir, les enfants sont agités, énervés.

L'école terminée, certains ne rentrent pas encore chez eux. Leurs parents travaillant ou ayant fait le choix de les inscrire au périscolaire du soir, ils doivent attendre la fin de journée pour rentrer chez eux et enfin quitter leur masque.

Le protocole sanitaire renforcé s'applique encore dans l'enceinte de l'école. Les enfants restent séparés, uniquement groupés par classe. Toute activité créative, tout programme éducatif est impossible dans ces conditions. Le périscolaire du soir ne peut plus être qu'une garderie depuis le début de la crise sanitaire et se déroule en intérieur compte tenu de la période hivernale.

Que faire ?...

Mr le maire avait déjà invité les parents qui le peuvent à récupérer leurs enfants à 16h30, pour ne pas surcharger le périscolaire et allonger de trop les journées de l'enfant rendues pénibles par les protocoles sanitaires. Appuyant également sur la difficulté d'organisation d'un temps périscolaire avec une multiplication des groupes, il avait informé qu'une réduction du service pourrait être envisagée en concertation avec les associations de parents d'élèves.

Le périscolaire du soir représente 200 enfants. Près de la moitié de ces enfants pourraient rentrer chez eux à 16h30 car un de leurs parents ne travaille pas. Une situation tendue, qu'il faut résoudre.

A la recherche d'une solution à cette problématique, les élus de la ville accompagnés des services municipaux ont organisé une réunion avec les associations de parents d'élèves FCPE et AAPE. Un consensus a été rapidement trouvé. Il faut insister auprès des parents pour que ceux qui ne travaillent pas, ou ceux dont les horaires de travail le leur permettent, récupèrent leurs enfants à 16h30. Quitte à l'imposer comme le soulignent les représentants des associations.

C'est la solution finalement retenue. A compter du Lundi 1er Février, le périscolaire du soir suivra les règles déjà appliquées pour celui du matin : **Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis.**